

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 juin 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-05-15

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

Rs.2017-05-178

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2017 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.5 Demande de commandite de la Société Alzheimer de Granby.

REPORTER :

L'item 9.1

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-179

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 MAI 2017.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 mai 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 mai 2017 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2017-05-180

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LA RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du conseil au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton, formule 5 à 7;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise également;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 560 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chambre de commerce de la région d'Acton, afin de permettre les inscriptions suivantes :

QUATRE (4) personnes au coût de 140 \$ chacune pour le golf, voiturette et souper. Ce tournoi aura lieu le vendredi 9 juin 2017 au Club de Golf Acton Vale;

D'autoriser la remise d'objets promotionnels aux joueurs qui participeront à ce tournoi à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-181

DEMANDE DE COMMANDITE DE CHŒUR DES GÉNÉRATIONS.

Attendu que le Chœur des Générations, qui regroupe des chanteurs de 6 à 75 ans, présentera un spectacle à la salle Laurent Paquin, le samedi 3 juin 2017;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une commandite;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Chœur des Générations, à titre de contribution pour le spectacle qui sera présenté à la salle Laurent-Paquin, le samedi 3 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-182

DEMANDE POUR L'UTILISATION DU PARC DE LA HALTE DE LA PISTE CYCLABLE.

Attendu que le club social de la Coop des Montérégiennes dépose une demande au conseil afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le parc de la halte de la piste cyclable le 8 juillet prochain afin d'y tenir une activité familiale, soit une randonnée de vélo et un dîner avec jeux gonflables pour un groupe d'environ 50 personnes. L'activité se déroulera de 10h à 14h;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville autorise le club social de la Coop des Montérégiennes à utiliser la halte de la piste cyclable le 8 juillet prochain afin d'y tenir une activité familiale;

Que l'utilisation de la halte de la piste cyclable n'est pas à usage exclusif au club social de la Coop des Montérégiennes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-183

DEMANDE DU CAMPING DOMAINE DES ÎLES ENCHANTÉES POUR LA TENUE DE SOIRÉES MUSICALES.

Attendu que le camping Domaine des Îles Enchantées demande l'autorisation de tenir des soirées musicales, sur le site même du camping – Domaine des Îles Enchantées, les 24 juin, 1^{er} juillet, 22 juillet, 29 juillet, 5 août, 2 septembre 2017;

Attendu qu'en vertu de l'article 24 du G-100, pour réaliser ces dites soirées, l'autorisation par résolution du Conseil de la Ville d'Acton Vale est nécessaire;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise le camping Domaine des Îles Enchantées à tenir 6 soirées musicales, avec chansonniers, sur le site même du camping, les 24 juin, 1^{er} juillet, 22 juillet, 29 juillet, 5 août, 2 septembre 2017 à compter de 20 h. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 23 h;

Que les propriétaires devront s'assurer que le bruit résultant de ces soirées soit raisonnable;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-184

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE GRANBY ET RÉGION INC.

Attendu que la participation de la Ville est sollicitée pour donner un don;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Société Alzheimer de Granby et région Inc. à titre de donation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-05-185

DEMANDE D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC PAR LA MAISON DE LA FAMILLE VALOISE INC.

Attendu que la Maison de la famille valoise Inc. a soumis auprès de la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exempter de toute **taxe foncière** l'immeuble situé au 958, 960 et 962 rue Dubois à Acton Vale;

Attendu que la Ville d'Acton Vale impose depuis le 1^{er} janvier 2005, une taxe foncière générale à taux variés et conséquemment, a cessé d'imposer la taxe d'affaires;

Attendu que conformément à l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale est favorable à reconnaître aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 958, 960 et 962 rue Dubois à Acton Vale et dont la Maison de la famille valoise inc. est le seul utilisateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-186

MANDAT POUR LA RÉDACTION ET LA PUBLICATION D'ACTES DE CONSENTEMENT DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC MADAME ISABELLE BIENVENUE ET TRANS-NACELLE MICHEL DUPUIS INC.

Attendu que la Ville veut faire publier un acte de consentement de servitude d'égout pluvial sur le lot 2 327 809 du cadastre du Québec, rue Laurence, appartenant à madame Isabelle Bienvenue et sur le lot 2 327 877 du cadastre du Québec, rue Laurence, appartenant à Trans-Nacelle Michel Dupuis Inc. ;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et les publications des actes de consentement de servitude d'égout pluvial;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De mandater Me François Deslandes, notaire pour la rédaction et la publication des actes de consentement de servitude d'égout pluvial sur le lot 2 327 809 du cadastre du Québec, rue Laurence, appartenant à madame Isabelle Bienvenue et sur le lot 2 327 877 du cadastre du Québec, rue Laurence, appartenant à Trans-Nacelle Michel Dupuis Inc. ;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-187

ADOPTION DU RÈGLEMENT 314-2017.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Yves Arcouette lors de la séance du 03 avril 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 314-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

Le conseiller Patrice Dumont vote contre la présente résolution.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

Rs.2017-05-188

ADOPTION DU RÈGLEMENT 315-2017.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 03 avril 2017, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 315-2017 « Règlement numéro 315-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

Le conseiller Patrice Dumont vote contre la présente résolution.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE NOTAIRE FRANÇOIS DESLANDES POUR RÉDIGER DES ACTES DE VENTE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu que la Ville désire effectuer des travaux d'élargissement de la route Charette;

Attendu que ces travaux consistent notamment au creusement d'un fossé;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 983 479, 5 983 481 et 5 983 482 en remplacement du lot 2 603 087;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 983 490 et 5 983 491 en remplacement du lot 2 328 681;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 983 489 et 5 983 480 en remplacement du lot 2 328 680;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 983 487 et 5 983 488 en remplacement du lot 2 925 763;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 983 484 et 5 983 483 en remplacement du lot 2 328 694;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 983 485 et 5 983 486 en remplacement du lot 2 328 676;

Attendu que les propriétaires des lots 5 983 480, 5 983 481, 5 983 482, 5 983 484, 5 983 486 5 983 4878 et 5 983 491 cèdent cesdits lots à la Ville pour la somme de 1 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale achète les lots 5 983 480, 5 983 481, 5 983 482, 5 983 484, 5 983 486 5 983 4878 et 5 983 491 au prix de 1 \$ chacun, payé comptant;

Que la Ville d'Acton Vale mandate Me François Deslandes, notaire, pour rédiger les actes d'achat à intervenir entre les parties;

Que la Ville d'Acton Vale autorise à cet effet, une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419, pour le coût d'achat desdits terrains et pour la production des actes notariés;

De financer cette dépense à même le fonds général;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat à intervenir ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-190

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 954 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR MAXIME LONGPRÉ ET MADAME TRICIA BERNIER-ST-PIERRE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à monsieur Maxime Longpré et madame Tricia Bernier-St-Pierre le lot 5 084 954 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 539.4 mètres carrés, situé au 571, rue Pelchat au prix de 43 546.07 \$, incluant les taxes applicables;

Que monsieur Maxime Longpré et madame Tricia Bernier-St-Pierre ont versé un montant de 2 200\$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 5 mai 2017;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt des rapports du département suivant :

- a) Service d'incendies.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

...L'Item 9.1 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2017-05-191

RÉSOLUTION POUR APPROUVER LE CONTENU DU GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 ET AUTORISER L'ENVOI DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX AU MAMOT.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-192

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu que suite à sa demande de subvention dans le cadre de « L'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes auprès du ministère de la Culture et des Communications, la coordonnatrice de la bibliothèque doit joindre la politique de développement des collections;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la politique de développement des collections tel que présentée;

D'autoriser la coordonnatrice de la bibliothèque ainsi que la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la politique de développement des collections.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-193

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS.

Attendu que la Ville a procédé, le 09 mai 2017 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour des travaux de réfection des terrains de tennis;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 37 750 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-521 pour des travaux de réfection des terrains de tennis;

De financer cette dépense à même le fonds général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Tennis Mapa Inc. au coût de 31 750 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-05-194

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS D'ACTON VALE.

Attendu que le club de gymnastique les Élans d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription de l'ordre de 2.52% pour la saison 2017-2018;

Attendu les recommandations de Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le club de gymnastique les Élans d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription de l'ordre de 2.5 % pour la saison 2017-2018. Le coût d'inscription pour 2017-2016 est déterminé comme suit :

Athlètes nbr heures d'ent/ sem.	Total 2017-2018	Subvention de la Ville	Coûts parents
groupe 12 h	1 001.00 \$	250.00 \$	751.00 \$
groupe 9h	868.00 \$	250.00 \$	618.00 \$
groupe 6h	722.00 \$	250.00 \$	472.00 \$
groupe 5h	693.00 \$	250.00 \$	443.00 \$
groupe 4h	645.00 \$	250.00 \$	395.00 \$
groupe 3h	570.00 \$	250.00 \$	320.00 \$
groupe 2h	506.00 \$	250.00 \$	256.00 \$
groupe 1,5h	432.00 \$	250.00 \$	182.00 \$
groupe 1h	336.00 \$	201.60 \$	134.40 \$
groupe 1h session de 10 cours	109.00 \$	65.40 \$	43.60 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

Rs.2017-05-195

VOTE DE FÉLICITATIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Le conseiller Yvon Robert propose et il est unanimement résolu de féliciter la Chambre de commerce pour l'organisation du gala distinction qui a eu lieu le 6 mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Relativement au point 13.1, demande quels sont les genres de collections.
M. Angelbert Laforest	<ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce que le conseil peut faire pour les citoyens relativement aux coûts chargés pour l'entretien des cours d'eau.• Demande pourquoi ce n'est pas aux agriculteurs à assumer les coûts d'entretien des cours d'eau et pourquoi ce n'est pas l'ensemble du territoire qui paie.
Mme Ingrl Arel	<ul style="list-style-type: none">• Demande en vertu de quoi elle est taxée.
M. Réal Chagnon	<ul style="list-style-type: none">• Demande pourquoi ils doivent refaire le cours d'eau Dépôt et demande pourquoi ce n'est pas les agriculteurs à assumer les coûts.
Mme Lyne Lefebvre	<ul style="list-style-type: none">• Demande si c'est possible pour la Ville de demander aux propriétaires du Tim Horton d'installer une haie et/ou mur et/ou autre à l'arrière donnant sur la rue Bouvier.
M. Mathieu Joubert	<ul style="list-style-type: none">• Demande s'il peut y avoir une base des coûts relativement à sa facture de branchement.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h30.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date